

**A.P.P.A.**

A l'attention de M. Denis CHARPIN  
235, avenue de la Recherche  
Parc Eurasanté  
59120 LOOS

Charenton, le 10 juin 2024

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint un exemplaire de notre rapport de Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023.

Nos contrôles ont été effectués dans le cadre de la certification des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Les comptes annuels joints à notre rapport correspondent aux comptes annuels en respect du plan comptable général.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sincères salutations.

J. POUYET





**A.P.P.A.**

68, boulevard Saint Michel  
75006 PARIS

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

relatif à l'exercice clos  
le 31 décembre 2023

\*\*\*\*\*

A l'assemblée Générale de l'APPA,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 septembre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'APPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit, réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charenton,

Le 10 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Gravelle Audit.



J. POUYET



**A.P.P.A.**  
**68, boulevard Saint Michel**  
**75006 PARIS**

\*\*\*\*\*

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

\*\*\*\*\*

#### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Charenton,

Le 10 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Gravelle Audit.



J. POUYET



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	15 202	15 202		
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	12 195	12 108	87	350
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	105 492	97 578	7 914	10 075
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	163		163	
<b>Total I</b>	<b>133 052</b>	<b>124 888</b>	<b>8 164</b>	<b>10 425</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	53 182	300	52 882	82 420
<i>Autres créances</i>	385 749		385 749	459 096
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	441 487		441 487	518 706
<i>Charges constatés d'avance</i>	537		537	14 175
<b>Total II</b>	<b>880 955</b>	<b>300</b>	<b>880 655</b>	<b>1 074 396</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 014 007</b>	<b>125 188</b>	<b>888 818</b>	<b>1 084 821</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010

## Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	198 567	178 670
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-24 394</b>	<b>19 897</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>174 173</b>	<b>198 567</b>
Subventions d'investissement	508	1 344
<b>Total I</b>	<b>174 681</b>	<b>199 911</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	171 221	286 300
<b>Total II</b>	<b>171 221</b>	<b>286 300</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	25 000	44 000
Provisions pour charges	72 265	79 761
<b>Total III</b>	<b>97 265</b>	<b>123 761</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		79
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		2 310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 149	70 439
Dettes fiscales et sociales	291 171	334 853
Autres dettes	1 758	2 595
Produits constatés d'avance	101 574	64 574
<b>Total IV</b>	<b>445 651</b>	<b>474 849</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>888 818</b>	<b>1 084 821</b>
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	445 651	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**SAS GRAVELLE AUDIT**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	3 715	2 695
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	165 691	171 605
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 496 496	1 565 428
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	43 590	53 020
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	58 562	55 290
Utilisation des fonds dédiés	276 300	270 263
Autres produits	6	25
<b>Total I</b>	<b>2 044 359</b>	<b>2 118 326</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	305 503	344 465
Aides financières		10 000
Impôts, taxes et versements assimilés	103 859	87 894
Salaires et traitements	1 072 861	964 664
Charges sociales	423 686	374 829
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 091	8 638
Dotations aux provisions		38 000
Reports en fonds dédiés	161 221	278 800
Autres charges	15	676
<b>Total II</b>	<b>2 073 236</b>	<b>2 107 966</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-28 876</b>	<b>10 361</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	14	35
<b>Total III</b>	<b>14</b>	<b>35</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>14</b>	<b>35</b>

**SAS GRAVELLE AUDIT**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-28 862</b>	<b>10 396</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	9 494	5 750
Sur opérations en capital	300	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	836	4 285
<b>Total V</b>	<b>10 630</b>	<b>10 035</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	6 161	534
<b>Total VI</b>	<b>6 161</b>	<b>534</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>4 469</b>	<b>9 501</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 055 003</b>	<b>2 128 397</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 079 397</b>	<b>2 108 500</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-24 394</b>	<b>19 897</b>

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010





## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.P.P.A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 888 818 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 24 394 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2024 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'APPA est une association scientifique nationale, transdisciplinaire et reconnue d'utilité publique. Nous nous mobilisons sur toutes les questions relatives à la qualité de l'air, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux, du niveau global au niveau local. Notre association aborde, entre autres, les thématiques de changement climatique, de pollution urbaine et industrielle, de risque allergique lié aux pollens, d'intoxications au monoxyde de carbone, d'environnement domestique ...

L'APPA assure une veille scientifique dans différents champs thématiques concernés par la pollution atmosphérique. L'association diffuse les résultats de cette veille aux institutions, aux professionnels de différents secteurs ainsi qu'au grand public. Le réseau pluridisciplinaire d'experts dont dispose l'APPA assure le contrôle et la validation de ces informations. Dans différentes régions, l'APPA assure une montée en compétences des acteurs, par l'intermédiaire de formations.

L'accompagnement des acteurs locaux d'horizons divers permet également à l'association de faire remonter les besoins, d'identifier et de mettre en valeur les initiatives locales pouvant être dupliquées ou transférées dans d'autres territoires. Cette démarche développe ainsi les échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau des acteurs. Au niveau national comme régional, les bénévoles et salariés de l'APPA contribuent à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, du climat ou de la santé publique.

Enfin, l'APPA recense, crée et met à disposition des professionnels comme du grand public un grand nombre de ressources. Ces ressources sont disponibles en ligne ou via l'organisation de manifestations et temps d'échanges dans les territoires.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

#### **SAS GRAVELLE AUDIT**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 202			15 202
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 202</b>			<b>15 202</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 195			12 195
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 252	3 668	1 428	105 492
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>115 447</b>	<b>3 668</b>	<b>1 428</b>	<b>117 687</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				163
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				<b>163</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>130 650</b>	<b>3 668</b>	<b>1 428</b>	<b>133 052</b>

**SAS GRAVELLE AUDIT**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 668		3 668
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>3 668</b>		<b>3 668</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 428		1 428
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>1 428</b>		<b>1 428</b>

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010

## Notes sur le bilan

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 202			15 202
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 202</b>			<b>15 202</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 845	263		12 108
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 177	5 828	1 428	97 578
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>105 023</b>	<b>6 091</b>	<b>1 428</b>	<b>109 686</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>120 225</b>	<b>6 091</b>	<b>1 428</b>	<b>124 888</b>

**SAS GRAVELLE AUDIT**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 439 467 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	53 182	53 182	
Autres	385 749	385 749	
Charges constatées d'avance	537	537	
<b>Total</b>	<b>439 467</b>	<b>439 467</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	2 000
<b>Total</b>	<b>2 000</b>

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010

## Notes sur le bilan

**Fonds propres****Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		19 897		19 897	
Report à Nouveau	178 670		19 897		198 567
Excédent ou déficit de l'exercice	19 897	-19 897		24 394	-24 394
<b>Situation nette</b>	<b>198 567</b>		<b>19 897</b>	<b>44 291</b>	<b>174 173</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 344			836	508
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>199 911</b>		<b>19 897</b>	<b>45 127</b>	<b>174 681</b>

**Provisions****Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	79 761				72 265
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	44 000				25 000
<b>Total</b>	<b>123 761</b>				<b>97 265</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			26 496		
Financières					
Exceptionnelles					

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 72 265 €.

## Notes sur le bilan

Le montant constaté en provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ à la retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode de calcul choisie : Rétrospective
- Taux d'actualisation : 3.1%
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux de charges : 55%
- Convention collective : Animation
- Age conventionnel de départ : 65 ans
- Condition de départ : A l'initiative du salarié

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 445 651 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 149	51 149		
Dettes fiscales et sociales	291 171	291 171		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 758	1 758		
Produits constatés d'avance	101 574	101 574		
<b>Total</b>	<b>445 651</b>	<b>445 651</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010

## Notes sur le bilan

**Charges à payer**

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	20 850
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	89 089
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	42 698
UNIFORMATION	11 665
<b>Total</b>	<b>164 302</b>

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	537		
<b>Total</b>	<b>537</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	101 574		
<b>Total</b>	<b>101 574</b>		

**SAS GRAVELLE AUDIT**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél.: 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Charges et produits d'exploitation et financiers

### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 160 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

### Subventions d'exploitation

### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		959 500	523 746		13 250	1 496 496
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			836			836
						<b>1 497 332</b>

## Charges et Produits exceptionnels

### Résultat exceptionnel

### Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 005	
Produits des cessions d'éléments d'actif		300
Subventions d'investissement virées au résultat		836
<b>TOTAL</b>	<b>4 050</b>	<b>1 136</b>

### SAS GRAVELLE AUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
165, Rue de Paris  
94220 CHARENTON LE PONT  
Tél. : 01 43 68 05 12  
SIRET : 884 695 347 00010

## Autres informations

## Informations sur les dirigeants

## Rémunérations allouées aux dirigeants

Les dirigeants n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2023.

## Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports  A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts  C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
MASKAIR 2021	15 000	7 500	7 500				
DREAL EVALUAT	20 000	15 000	15 000				
DREAL FORMATI	15 000	10 000	10 000				
ARS FIR 2022	116 000	96 000	96 000				
ARS FEES IDF 20	81 250	70 250	70 250				
ETAT 2022	40 000	33 000	23 000			10 000	
ARS CMEI 2022	41 850	11 750	11 750				
ARS CMEI 2022	43 800	31 800	31 800				
REGION PACA 2	15 000	11 000	11 000				
FONDATION DE	75 000				75 000	75 000	
FONDATION ARA	20 000				20 000	20 000	
DREAL SIM QAI 2	25 000				16 700	16 700	
ARS RA FIR 2023	55 850				6 500	6 500	
ARS NA FIR 2023	57 650				3 900	3 900	
ARS FIR ATELIE	8 046				8 046	8 046	
ARS PACA 2023	44 700				31 075	31 075	
<b>Total</b>	<b>674 146</b>	<b>286 300</b>	<b>276 300</b>		<b>161 221</b>	<b>171 221</b>	

**SAS GRAVELLE AUDIT**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS  
 165, Rue de Paris  
 94220 CHARENTON LE PONT  
 Tél. : 01 43 68 05 12  
 SIRET : 884 695 347 00010

